

Kigali, le 2 Juin 1987

BAGOYI Joseph

C/O MIJEUCOOP-KIGALI



CENTRE HOSPITALIER  
DE KIGALI

→ SDB Certificat médical Administratif N° .....  
A classer dans le dossier du personnel.

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et  
du Mouvement Coopératif  
KIGALI.

Le soussigné Docteur  
Objet: Transmission du repos

médical de 15 jours.  
déclare avoir examiné

et avoir constaté

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre

ci-joint le certificat médical relatif à mon repos de quinze jours.

ayant trait aux médicaments devant atténuer la tension artérielle qui vient de remonter d'une façon inattendue. A mon avis, cela est dû à la perturbation de mon repos médical les 22 et 26 mai 1987 pour me rendre à KEBERO afin de ramener la situation à la normale. Nul n'ignore que Madame MUKAKALIMBA Glorioso avait semé le désordre et créé un climat d'insoumission à KEBERO sous-prétexte de bénéficier d'une protection ministérielle.

J'aimerais vous signaler qu'il est quand même surprenant de voir certaines gens s'acharner contre mon action bienveillante en faveur de la jeunesse à KEBERO au moment où le Chef de l'Etat lui-même et le MIJEUCOOP font appel à toutes les bonnes volontés en vue de mieux préparer l'avenir de la jeunesse rwandaise. Ces contrariétés diverses risqueraient d'altérer davantage ma santé si jamais je me laisse abattre.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'assurance de ma très haute considération.

BAGOYI Joseph,

Inspecteur de la Jeunesse et des Sports.

Copie pour information à :

- ✓ - Monsieur le Directeur Général de  
la Jeunesse au MIJEUCOOP  
KIGALI.

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 28 Mai 1987

N° 2290 /15.00

→ 5001 pour classer dans le dossier  
du personnel.

Madame MUBANGANIRWA Bernadette.....  
C/O Ministère de la Jeunesse.....  
et du Mouvement Coopératif.....  
KIGALI.....

Objet: Votre demande  
de congé.

Monsieur.....

Suite à votre lettre du...19/05/1987..

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un congé de.....  
.....<sup>60</sup>.....jours vous est accordé,  
soit :.....<sup>60</sup>.....jours de circonstance :.....  
.....jours de repos portant sur l'exercice.....  
.....jours de repos portant sur l'exercice.....

Il prend cours du...14/05/87..au...12/07/1987.....

C.P.I. à:

- Monsieur le Ministre de la  
Fonction Publique et de la  
Formation Professionnelle  
KIGALI

✓ - Monsieur le Directeur Général  
de la Jeunesse  
KIGALI

Le Secrétaire Général au  
Ministère de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
MUGEMA Romuald.-

MBATEYE Thomas  
Directeur Général